

Zeitschrift:	Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
Band:	10 (1920)
Heft:	4-8
 Artikel:	La fête des fontaines
Autor:	Wavre, Georges
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1004959

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les auteurs pourront à leur gré choisir une partie spéciale d'un des sujets ci-dessus indiqués (par ex. coutumes de mariage) ou limiter leurs recherches à une région déterminée de la Suisse Romande (Jura vaudois, Gruyère etc). Cependant plus le sujet sera circonscrit, plus l'on exigera un travail complet et approfondi de la part des auteurs.

Les travaux doivent être rédigés en français et n'avoir encore été publiés nulle part; leur volume n'est pas limité. On est prié de n'écrire que sur un seul côté des feuilles de papier.

Les mémoires devront être pourvus d'une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée accompagnant l'envoi et contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

La somme de 500 frs. pourra être attribuée à un seul mémoire ou répartie entre plusieurs travaux. Tous les manuscrits envoyés, même ceux qui n'auront pas été primés, demeurent la propriété de la Société suisse des Traditions populaires qui pourra, si elle le juge bon, les publier dans ses périodiques (*Archives suisses des Traditions populaires* ou *Bulletin*).

Le terme d'envoi des mémoires est fixé au 30 septembre 1921; ceux-ci devront être adressés à Monsieur le Dr. Jean Roux, Museum, Augustinergasse 2, Bâle.

La fête des fontaines.

Par GEORGES WAVRE, St Blaise (Neuchâtel).

Une fête originale a lieu à Môtiers-Travers toutes les années le 12 septembre, et je suis étonné pour mon compte de n'en avoir jamais entendu parler jusqu'à ces dernières années et de n'en avoir trouvé nulle part la mention, ni dans les monographies de Môtiers, ni ailleurs.

Cette cérémonie ne se célèbre, sauf erreur, qu'à Môtiers, à Boveresse et à Buttes; on l'appelle „la fête des fontaines“ ou „des eaux“. Pendant la journée, les enfants des différents quartiers du village vont quêter de maison en maison, et l'argent qu'ils obtiennent par ce moyen est destiné aux achats nécessaires. A la nuit tombante, garçonnets et fillettes enguirlandent les fontaines de leurs quartiers respectifs et en garnissent les contours de bougies; ils mettent aussi de la poix sur des planches, qui nagent sur l'eau, et ainsi l'eau elle-même semble brûler. Puis vient l'ouverture des feux: moment solennel, les allumeurs remplissent leur office avec

sérieux, entourés d'une foule de spectateurs attentifs et réjouis. Cela terminé, garçons et filles se prennent par la main et, tout en chantant, font autour de la fontaine, resplendissante de clarté et éclairée aussi de temps en temps par des feux de Bengale, des rondes qui se poursuivent jusqu'à l'extinction des lumières. Alors commence le dernier acte de la fête: le pillage. Les enfants se précipitent sur les guirlandes, sur les restes de bougies, se les disputent, se les arrachent, l'animation se transporte des fontaines dans toutes les parties du village, et la cérémonie va s'achever dans les maisons habitées par les bambins joyeux et triomphants qui comptent dans leur vie une belle soirée de plus.

Quelle est le sens de cette fête? Voici les renseignements que j'ai obtenus à ce sujet: elle se célèbre au souvenir de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération en 1814. La joie, à ce qu'on raconte, fut telle pour Môtiers à ce moment, où l'on se sentait aussi délivré de la domination française, que la Commune s'accorda le luxe d'un feu allumé près du village et alimenté par trente chars de bois! Seulement, la fête du 12 septembre prit d'année en année un caractère plus nettement républicain, les autorités royalistes en prirent ombrage, et elle ne put se faire qu'à la sourdine jusqu'en 1848. Pas question alors d'illuminer les fontaines, mais on allumait de grands feux dans les environs de la localité, on faisait partir des pétards, puis on se cachait pour échapper aux poursuites des huissiers. Depuis 1848, la fête s'est continuée, mais en se transformant; les habitants de Couvet ayant eu auparavant leur fête des fontaines le jour anniversaire de la naissance du roi, ceux de Môtiers copieront cette institution, mais par opposition à leurs voisins et en lui donnant un sens républicain; et maintenant c'est une réjouissance toute pacifique qui a lieu d'année en année et que les vrais Môtisans espèrent voir se perpétuer indéfiniment. Bien des personnes en ignorent même l'origine, et si vous demandez aux enfants ce qu'elle signifie, ils vous répondront gravement que c'est „pour que l'eau des fontaines devienne bonne au moment du parcours du bétail, et que les vaches donnent beaucoup de lait.“

Les premières années après 1848, les adultes eux-mêmes faisaient des rondes et dansaient sur la place de l'hôtel de ville, au son des instruments et au milieu d'une affluence immense. A présent, ce ne sont plus que les enfants qui se

livrent à ces ébats; mais c'est toujours dans cette partie du village que la fête est la plus intéressante et attire le plus de spectateurs.

L'antique fontaine qui siège au centre de la place est maintenant surmontée d'une lampe électrique; la lumière qui s'en dégage, symbole des temps modernes, se joignant aux lueurs des bougies, c'est un curieux contraste, c'est comme une lutte qui se livre. Espérons, pour le bonheur des vieux Môtisans, que l'intéressante fête des fontaines n'y succombera pas; quoi qu'il en soit, soyons sûrs que leur patriotisme ne s'éteindra jamais.

Volksglauben und Volksmedizin aus der Stadt Biel.

Zusammengetragen im Jahre 1916 durch Georg Küffer, Bern.

Tage und Zeiten.

Andreasnacht (29./30. November).

Um im Traum den Zukünftigen zu sehen, muß man in der Andreasnacht rückwärts ins Bett steigen und sagen:

Andreas, i bitte di,
Bettstatt, i betritte di.
Schick mir doch mi liebe Ma,
Daß i ne im Traum gseh ha.
Het er Roß, so rittet er,
Het er Chüeh, so trübt er sie,
Het er nüt, so chunnt er jüsch.

Um den Schatz zu sehen, muß man am Andreasabend zuerst mit dem linken Fuß ins Bett und sagen:

Andreas, i bitte di,
Bettstatt, i betritte di,
Zeig mer hütt z'Nacht
Mi herzliebe Schatz.
Het er Roß, so rittet er,
Het er Chüeh, so trübt er sie,
Het er nüt,
So chunnt er i Gotts Name.

Wenn man in der Andreasnacht mit dem Hemd die Stube wißcht und dann in den Spiegel schaut, sieht man den Schatz.

Man muß den vordersten Stubenladen hinterdii wißchen, das Rüder hinterdii ins Hemd nehmen, hinterdii die Treppen hinab und dort, wo das Wasser vom Ränel heruntertropft, mit ge-